

Enquête nationale ANGH sur la distribution de boissons alcoolisées aux malades

O. Nouel, X. Guillery Unité d'alcoologie de liaison, Hôpital Y.Le Foll - St Brieuc

Lors des IX^e journées de l'ANGH, nous avons présenté les résultats d'une enquête réalisée dans les 13 hôpitaux bretons sur la distribution de vin aux malades. Les conclusions, publiées récemment (1) étaient les suivantes : dans tous les hôpitaux, il était distribué du vin aux malades soit à titre préventif du sevrage alcoolique, soit à titre d'usage. Les services les plus concernés étaient les services de long séjour, les services de chirurgie, parfois la cardiologie (?) et JAMAIS les services d'HGE. Tous les participants à l'enquête étaient hostiles à cette pratique.

Un questionnaire national a été adressé aux membres de l'ANGH. Le taux de réponse (pas très élevé) invite à faire une relance pour obtenir des conclusions plus fiables.

43 réponses reçues et interprétables ont été analysées.

La distribution de boissons alcoolisées aux malades est autorisée dans 23 hôpitaux/43.

Dans 20 hôpitaux, la distribution de boissons alcoolisées est interdite dans les services de court séjour, le plus souvent avec mise en place d'un protocole de prévention du sevrage au niveau institutionnel.

Dans les 23 hôpitaux où la distribution de boissons alcoolisées est autorisée, elle a lieu surtout dans les services de chirurgie, de cardiologie, d'oncologie et de pneumologie. Il est à noter qu'il n'existe pas de différences géographiques.

Les conclusions des praticiens sont extrêmement homogènes : tolérance pour les longs séjours et les soins palliatifs, mais inutilité, voire effet négatif à titre éducatif dans les services de court séjour.

Même si cette enquête doit être complétée, elle autorise déjà à avertir les directions hospitalières (souvent très surprises...) et à mettre ce sujet au programme des CME.

1.GUILLERY X.,NOUEL O.Réflexion sur l'utilisation de l'alcool dans les hôpitaux en Bretagne. Alcoologie et addictologie 2002 ; 24 :151-154